



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-34 – 05-06

SÉANCE DU 22 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire.

Date de convocation 17 juillet 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de voix : 18

- Étaient présents :

Jean-Luc DARMANIN, Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoints** ;
Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Thierry LUCAT, Pierre ROSSIGNOL, Martine LAMOUREUX, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, **Conseillers** ;
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Jean FABRE, Pascal SOUYRIS, Agnès CONSTANT, Élodie PAULS, Anne THÉVENOT

- Procurations : Jean FABRE à Jean-Luc DARMANIN
Pascal SOUYRIS à Pierre ROSSIGNOL
Agnès CONSTANT à Thierry LUCAT
Élodie PAULS à Monique GIBERT

- Secrétaire de séance : Fabienne GALVEZ

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2025-34 – 05-06 / Convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de Thau pour la réalisation d'un livret pédagogique de découverte du site Natura 2000 Plaine de Villeveyrac-Montagnac :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1614-1 à 3, et L. 1614-9 et R 1614-41 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 414-1 et suivants, modifié par loi n° 2022-217 du 21 février 2022 ;

VU la directive européenne "Oiseaux" 2009/147/CE relative à la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen ;

VU le classement du site Natura 2000 de la Plaine de Villeveyrac-Montagnac ;

VU le projet de convention de partenariat joint en annexe ;

CONSIDÉRANT la désignation du Syndicat mixte du bassin de Thau en tant que structure animatrice de la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 « Plaine de Villeveyrac Montagnac », lors du COPIL du 21 mars 2024 par les membres présents du Collège des élus des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

Monsieur le Maire expose que la commune de Saint Pargoire se situe à cheval sur trois sites Natura 2000 : la Plaine de Villeveyrac Montagnac, et les deux sites du Causse d'Aumelas. A ce titre, elle perçoit annuellement la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et la valorisation des aménités rurales ;
En 2024, elle a perçu 20 416 € de dotation.

La commune de Saint-Pargoire est également signataire de la charte Natura 2000 pour la préservation des oiseaux patrimoniaux sur le site Plaine de Villeveyrac Montagnac.

A ce titre, la chargée de mission Natura 2000, agent du syndicat mixte du bassin de Thau, nous a sollicité pour participer à l'élaboration d'un projet suivant : création d'un livret pédagogique de découverte du site Natura 2000.

Ce projet sera élaboré avec la participation des enfants de l'école Jules Ferry qui en assure l'illustration. Ce livret sera mis à disposition des communes du site Natura 2000.

Dans le cadre de ce projet, le SMBT a sollicité la commune pour la prise en charge financière de la conception graphique du livret à hauteur de 3000 €.

À ce titre, Monsieur le Maire propose de valider cet engagement financier et de signer la convention avec le SMBT pour la réalisation de ce livret pédagogique de découverte du site Natura 2000.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le projet présenté et la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de Thau,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la création d'un livret pédagogique de découverte du site Natura 2000 avec le Syndicat Mixte du Bassin de Thau.

Le Maire,
Jean-Luc DARMANIN

The image shows a blue circular official seal of the Mairie de Saint-Pargoire. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-PARGOIRE' and 'HERAULT' around a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the seal.